

RAPPORT D'ACTIVITÉ

sept. 2009 - juillet 2015

Un nouveau regard sur le Droit des Affaires



... un nouveau regard sur le Droit des Affaires

- *des diplômes innovants en parfaite adéquation avec les attentes actuelles du monde des affaires (87 % d'insertion professionnelle des diplômés).*
- *des axes de recherche centrés sur des thématiques modernes et indispensables pour la société de demain (RSE, crowdfunding, finance durable, ISR, agriculture durable...).*
- *un réseau socio-professionnel solide composé de milliers de personnes (Véolia, Vinci, Bouygues, Ricard, Iter, Afnor, SEM, experts comptables...).*
- *des thématiques s'inscrivant pleinement dans le cadre de la Responsabilité sociétale des Universités (RSU) et contribuant à ce qu'AMU soit une université durable.*

SOMMAIRE

AVANT PROPOS	4
LA FORMATION	9
Les diplômes	10
<i>Le Master 2 "Droit des affaires - Spécialité Environnement, sécurité, qualité de l'entreprise"</i>	10
<i>Le DESU "Responsabilité sociétale des entreprises"</i>	11
Nos cours dispensés hors FDSP	12
La pédagogie.....	13
LA RECHERCHE	15
L'organisation de colloques	17
La participation à des colloques.....	22
Les publications	25
Les projets de recherche	28
Les soutenances de thèses	28
Les thèses en cours	29
LES PARTENARIATS	30
LA VIE DE L'INSTITUT	35
La rentrée et remise des diplômes	36
L'accompagnement des étudiants.....	36
Le réseau d'étudiants.....	36
L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL	37
LES PROSPECTIVES	39

AVANT PROPOS





Virginie MERCIER

Maître de conférences HDR

Faculté de droit et science politique d'Aix-Marseille

Directrice de l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable

Créé en 2002, par **Jean BORDONNEAU**, Maître de conférences à la Faculté de droit et de sciences politiques d'Aix Marseille, spécialisé en droit public, **l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau et de l'Environnement (IPEE)** se voyait assigner deux missions par l'Université Paul Cézanne Aix Marseille III.

La première était de **servir d'interface entre l'Université Paul Cézanne Aix Marseille III et les milieux professionnels et institutionnels impliqués dans la protection de l'environnement et la gestion de l'eau**. Le pourcentage élevé de professionnels dans le corps enseignant des diplômés délivrés par l'Institut, les nombreux colloques organisés en commun avec les professionnels de l'eau, la participation de l'Institut, représenté par son directeur à plusieurs conseils scientifiques illustraient bien la mise en œuvre de cette première mission.

La seconde mission était de favoriser la **coopération entre les structures universitaires de l'Université Paul Cézanne Aix Marseille III travaillant dans le domaine de l'Environnement**, dans un esprit de pluridisciplinarité et de **mettre en place des formations pluridisciplinaires dans le domaine de l'Environnement**. Dans cette perspective, un premier diplôme à caractère interdisciplinaire fut créé le DESU « Gestion de l'eau ». Par la suite, l'élargissement des conférences de l'université aux autres secteurs de l'Environnement rendit possible la création en 2002 d'un DESS « Droit et sciences des Pollutions et nuisances », ouvert à des étudiants de profils pluridisciplinaires, et offrant un programme d'enseignement particulièrement innovant dans le domaine des sciences de l'environnement.

La décision du président Pfeiffer de rattacher l'IPEE à la Faculté de droit, a impliqué un changement dans la nature de la mission assignée à l'Institut. La création d'un Master 2 Professionnel « Droit des affaires - Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise » matérialisa un **recentrage des enseignements dans le domaine juridique**, dans le respect de la vocation universelle de l'Institut d'ouverture au

monde professionnel et sans affecter les diverses collaborations avec les enseignants chercheurs en sciences et en économie.

En 2009, lorsque j'ai pris la direction de l'IPEE, ma spécialisation en droit des sociétés et en droit financier m'a conduit à orienter davantage les activités d'enseignement et de recherche de l'Institut vers le droit privé et le droit des affaires. Même si ses axes de recherches originelles ont été conservés et les études sur l'eau et l'environnement ont été poursuivies, l'Institut s'est davantage ancré sur une approche globale de l'éthique des affaires en inscrivant ses missions dans **l'appréhension par le Droit des affaires du concept de développement durable**. De nouvelles thématiques ont ainsi été investies, telles que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la finance durable, l'investissement socialement responsable (ISR), l'agriculture durable, mais également les liens entre santé et environnement.

La principale manifestation du développement durable en droit des affaires se traduit par la **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**, intégrant les 3 piliers du concept dans la stratégie globale des entreprises et organisations, en conciliant protection de l'environnement, efficacité économique et équité sociale.

Perçue par les organisations internationales et européennes comme un standard de management permettant de réguler les excès de la mondialisation, la RSE est appréhendée par les acteurs économiques comme un **vecteur d'innovation sociale et de performance globale**.

Depuis une dizaine d'années, la RSE est d'ailleurs devenue une thématique incontournable des Assemblées Générales en France, désormais abordée, par les entreprises, comme par leurs actionnaires, dans une approche prospective du marché¹.

Ce mode de **gouvernance éthique** des organisations ne se cantonne cependant pas aux disciplines du management ou de la gestion des entreprises, et il est directement appréhendé par le Droit, à travers les instruments utilisés pour sa mise en œuvre et les risques juridiques générés par ce type d'engagement. La Commission européenne fait ainsi observer que cette responsabilité repose en premier lieu sur le respect de la législation en vigueur, tant au niveau interne qu'international². Mais cela ne suffit pas et une démarche RSE implique que l'entreprise ait engagé, en collaboration étroite avec ses parties prenantes, un processus destiné à intégrer les préoccupations environnementales, éthiques, de droits de l'homme et de consommateurs dans ses activités et sa stratégie de base. Cela se traduit notamment par l'adoption volontaire par les entreprises de codes de conduite, de chartes éthiques ou de recherche de

¹ ORSE et Capitalcom, Doit-on davantage parler de RSE en assemblée générale ?, étude sur la place de la RSE dans les assemblées générales des grandes entreprises cotées en France :

http://www.orse.org/doit_on_parlerdavantage_de_rse_en_assemblee_generale_-7-42.html

² Communication de la Commission européenne, « Responsabilité sociale des entreprises : une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014 », Com. (2011) 681 final, du 25 octobre 2011, point 3.1, p. 7.

labels sociaux ou écologiques. Ces engagements juridiques acquièrent progressivement une juridicité et la RSE apparaît dès lors comme une responsabilité juridique en voie de formation. Certains parlent d'ailleurs de l'émergence d'un véritable « **Droit de la RSE** ». Cette démarche s'illustre par ailleurs aux travers de nouvelles pratiques de gouvernance, de gestion des risques, de mécanismes de contrôle et de *compliance* qui mobilisent inéluctablement des compétences juridiques et offre donc de nouvelles opportunités pour les juristes.

A l'heure actuelle, en France, les grandes sociétés, particulièrement les entreprises du CAC 40, ont d'ores et déjà largement intégré la RSE³ et sont fortement impliquées dans des actions de développement durable (aussi bien sur le volet social, environnemental que de la gouvernance). Les chiffres sont également encourageants pour les PME, dans la mesure où deux tiers des sociétés de 50 salariés ou plus connaissent la notion de RSE. Il est d'ailleurs intéressant de relever que la Région PACA est considérée comme un territoire leader et elle a d'ailleurs, en mars 2015, accueilli le dernier Forum national sur la RSE.

Les deux diplômes actuellement proposées par l'IPEEDD s'inscrivent dans cette thématique de **l'entreprise durable**. Ils sont parfaitement complémentaires, répondent à un besoin effectif de formation des juristes d'affaires et correspondent à de véritables débouchés professionnels.

En effet, le **Master 2 « Droit des affaires - Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise »** forme les étudiants à la réception par le droit des affaires des risques environnementaux, sanitaires et sécuritaires. Sont également intégrés à cette formation les outils normatifs extra-juridiques, ce qui leur offre des possibilités de double parcours auprès d'écoles de commerce et de management.

Le **DESU « Responsabilité sociétale des entreprises »** est quant à lui plus spécifiquement consacré à la formation de juristes d'affaires aux nouveaux modes de gouvernance tenant compte d'aspects éthiques, sociaux, et environnementaux.

Conformément aux missions initialement conférées à l'Institut, ces formations créent des ponts entre les disciplines au sein d'AMU avec les scientifiques, économistes, gestionnaires, ainsi que les écoles de management et de commerce.

Elles permettent également de nourrir nos réflexions et d'élargir nos activités de recherche en s'intéressant aux mécanismes juridiques permettant de concilier efficacité économique et préservation de l'intérêt général.

Aujourd'hui, ces champs de formation et de recherche s'inscrivent pleinement dans le cadre de la **Responsabilité sociétale des Universités (RSU)** et contribuant à ce

³ 9 % seulement des unités de 500 salariés n'ont pas entendu parler de RSE

qu'Aix-Marseille Université soit une **Université durable**, dans la mesure où l'article 55 de la loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement demande aux *établissements d'enseignement supérieur* d'intégrer les préoccupations culturelles, socio-économiques et environnementales dans leurs activités et leurs relations avec le monde du travail, les collectivités territoriales et les autres composantes de la société.

Fort de cette vision élargie, l'institut a adopté une nouvelle dénomination à l'automne 2014 pour devenir **l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD)**.



LA FORMATION



L'IPEEDD propose deux formations universitaires diplômantes regroupant un programme LLM et destinées à finaliser la formation **d'étudiants de droit des affaires** et de **professionnels en formation continue** par une spécialisation en droit du développement durable (M2) et un diplôme d'études supérieures universitaires (DESU) ouvert aux étudiants de profils différents (juridique, scientifique, économique, gestion et management) et également aux professionnels en formation continue souhaitant orienter leur parcours dans le domaine de la responsabilité sociétale des entreprises et des organisations (RSE-O).

*** LES DIPLOMES ***

LE MASTER 2 « DROIT DES AFFAIRES - ENVIRONNEMENT, SÉCURITÉ ET QUALITÉ DE L'ENTREPRISE »

Le Master 2 « Droit des affaires - Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise » a été créé en 2004. **Pionnier** dans le domaine de l'ouverture de la formation des juristes à la maîtrise des risques environnementaux, sécuritaires et sanitaires des produits et des activités des entreprises (risk management), ce diplôme a constamment évolué **depuis plus de 10 ans** pour intégrer la montée en puissance des questions environnementales, de sécurité des produits et des services de l'entreprise et de l'influence croissante des instruments de normalisation.

Formation sélective, le Master 2 « Droit des affaires - Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise » recrute des étudiants ayant validé un Master 1 en Droit des affaires soucieux d'intégrer une formation qui leur permettra d'apporter, dans leur activité professionnelle, des compétences techniques adaptées aux attentes des entreprises en termes d'expertise juridique, ainsi que le développement de leurs qualités relationnelles et de leurs aptitudes à intervenir dans un esprit collaboratif sur des problématiques de dimension pluridisciplinaire.

A cette fin, le cursus du Master 2 axe sa formation sur des enseignements théoriques apportés par des enseignants chercheurs spécialisés dans leurs enseignements, ainsi que sur des séminaires professionnalisant animés par des professionnels (juristes d'entreprise, avocats, ingénieurs qualité, auditeurs...) permettant de former les étudiants sur la dimension pratique des thématiques enseignées.

Les intervenants sont recrutés sur la base de leur expérience dans les différents secteurs de l'industrie nationale, mais également dans le bassin phocéén, l'IPEEDD

souhaitant favoriser **l’ancrage territorial de ces formations** aux fins de prendre également en considération les besoins des acteurs régionaux.

Cette approche est récompensée par le **taux d’insertion professionnelle particulièrement satisfaisant** des diplômés.

Classé A+ lors de la dernière évaluation de l’AERES et considéré comme particulièrement original par les experts du ministère, ce diplôme permet d’assimiler l’articulation entre les systèmes juridiques nationaux, européens et internationaux et les systèmes de normalisation technique au cœur des enjeux contemporains de la compétitivité des entreprises.

Les dernières évolutions du Master 2 « Droit des affaires - Environnement, sécurité et qualité de l’entreprise » portent sur la proposition aux étudiants de cours de sensibilisation aux sciences de la vie et d’une formation aux processus amiables de résolution des différends (médiation, techniques de négociation raisonnée...).

LE DESU « RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES »

Le DESU « Responsabilité Sociétale des Entreprises » a été créé en septembre 2013.

Seule formation juridique axée sur ces nouveaux enjeux au sein d’Aix-Marseille Université, ouverte de surcroît à la formation continue, le DESU « Responsabilité Sociétale des Entreprises » apporte les outils indispensables à **tout juriste d’entreprise soucieux de devenir un acteur de l’entreprise durable**.

Intégrant le développement durable dans la stratégie globale de l’entreprise et des organisations, la RSE a pour vocation d’inciter les entreprises à concilier protection de l’environnement, efficacité économique et équité sociale. Ce mode de gouvernance mobilise la technique juridique au travers de champs normatifs divers : droit des obligations, droit de la responsabilité, droit des sociétés, droit financier (investissement socialement responsable), droit du travail, droits de l’homme et des libertés fondamentales...

Le DESU RSE offre aux étudiants des enseignements sur les aspects fondamentaux de la RSE concernant sa valeur normative et les instruments juridiques de sa mise en œuvre. La formation intègre également les outils issus des sciences du management et des champs normatifs extra juridiques (ISO 26000 et autres systèmes de certification).

Parrainé par l'Ordre régional des experts comptables, le DESU a accueilli en formation continue dès sa création des professionnels du chiffre et du droit soucieux de bénéficier d'une formation rigoureuse sur cette notion, perçue par le milieu économique comme une source d'innovation sociale et un levier de performance économique.

La formation permet aux étudiants d'accéder à des stages professionnalisant dans des services et /ou institutions dédiés à la RSE (Orange, Société des Eaux de Marseille, Fondation Agir Contre l'Exclusion...).

Précisons enfin que ces formations complémentaires et innovantes ont été intégrées depuis 2013 à l'offre de formation de **l'Institut de Droit des Affaires (IDA)** de la Faculté de Droit et de science politique d'Aix-Marseille Université, institut facultaire partenaire de l'IPEEDD.

*** NOS COURS DISPENSES HORS FDSP ***

L'équipe de l'IPEEDD a plaisir à intervenir au sein de plusieurs formations dépendant de composantes diverses de l'Université d'Aix Marseille ainsi qu'en dehors de l'institution pour dispenser des enseignements en droit de l'environnement, droit de la responsabilité, et RSE auprès des étudiants scientifiques et économistes :

Virginie Mercier intervient auprès des étudiants du Master SYSTER (FST) sur le thème « Responsabilité civile et contentieux de l'environnement » ainsi que dans le M2 RH Alter management et RSE sur « La valeur normative de la RSE ». Elle collabore également avec le Centre Universitaire de Mayotte (CUFR) et intervient en « Droit des sociétés ». Elle intervient également sur ce thème dans le cadre de la formation continue des salariés de la Société des Eaux de Marseille (SEM).

Stéphanie Brunengo-Basso intervient auprès des étudiants du Master MAEVA (FST) sur le thème « Responsabilité civile et contentieux de l'environnement », dans le Master 1 BEE (Biologie, Ecologie et Evolution) sur le thème « Aspects législatifs, réglementaires et administratifs de la gestion des espèces et des espaces », ainsi que dans le M2 RH Alter management et RSE sur « RSE et environnement ». Elle collabore également avec le Centre Universitaire de Mayotte (CUFR) et intervient en « Droit de l'environnement ».

Marie-Agnès Bordonneau, docteur en droit privé et juriste au sein de la Fédération de l'hospitalisation, intervient auprès des étudiants du Master MAEVA (FST) sur le « Droit de l'eau ». Elle intervient également sur ce thème dans le cadre de la formation continue des salariés de la Société des Eaux de Marseille (SEM).

Emilie Ugo, docteur en droit privé, est intervenu à l'Ecole nationale de la Magistrature dans le cadre de la formation continue des magistrats sur « la responsabilité civile environnementale ». Elle est actuellement ATER à l'Université de Grenoble.

* LA PÉDAGOGIE *

Un certain nombre de **valeurs humaines** sont au cœur de notre pédagogie telles le respect, la confiance, l'écoute, la bienveillance et également l'exigence.

Aux fins de garantir des espaces d'apprentissage respectueux de chacun, les intervenants de l'IPEED sont particulièrement soucieux de la **qualité des échanges** au sein des cours et séminaires professionnels entre le corps professoral et les étudiants. Ces règles de vie portées par l'Institut sont également exprimées dans la Charte de l'IDA transmise aux étudiants dès la rentrée universitaire.

Les membres du conseil pédagogique de l'IPEEDD mettent en avant certaines valeurs pédagogiques.

Ainsi, **Virginie Mercier**, directrice de l'IPEEDD, entend mettre l'accent sur « l'écoute », en organisant notamment des entretiens individuels afin d'identifier les motivations de chaque étudiant et travailler sur les axes d'évolution de leurs projets professionnels.

La « conscience » est également une valeur partagée par le professeur **Marie-Luce Demeester**. Ces deux enseignantes souhaitent sensibiliser les étudiants sur l'importance de la précision dans l'écrit juridique. En ce sens, elles leur soumettent des sujets, donnant lieu à des rapports de recherche écrits et exposés oraux. Ces travaux sont également destinés à améliorer leurs compétences relationnelles dans un esprit collaboratif.

Stéphanie Brunengo-Basso, avocate et enseignant chercheur associé développe une pratique et une réflexion sur l'amélioration de la « confiance des étudiants » dans leur analyse et raisonnement juridique. Sa méthode repose sur l'instauration d'un

dialogue construit sur la base d'un premier questionnement sur les connaissances antérieures des étudiants, en préalable à la délivrance des contenus pédagogiques.

Les contenus sont transmis avant chaque cours et permettent aux étudiants des lectures approfondies sur les thématiques abordées destinées à renforcer leur culture juridique.

L'espace de communication au sein de cours respectueux et ouverts permet aux étudiants de construire leur raisonnement et d'exposer en confiance leurs points de vue.

Le travail d'argumentation est également développé au travers d'ateliers de plaidoirie à l'instar de l'atelier tenu en janvier 2015 sur la reconstitution du procès de l'Erika.

LA RECHERCHE



Historiquement, l'IPEEDD a le souci constant de saisir toute opportunité de recherche sur le thème de l'eau et de l'environnement.

Depuis 2009, l'IPEEDD a étendu sa recherche scientifique à **l'appréhension par le Droit des affaires du concept de développement durable**. En ce sens, l'Institut a créé « Les Rencontres du Droit des affaires et du développement durable », colloque organisé chaque année dans le cadre de la semaine de l'investissement socialement responsable (ISR), placée sous le Haut Patronage du Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, et organisée par le Forum pour l'Investissement Responsable (FIR).

A ce titre, ont été investis des champs de recherche plus larges relatifs à l'influence du droit de l'environnement sur le droit commun, plus précisément le droit civil de la responsabilité, le droit des contrats, le droit de la construction, le droit des sociétés (*reporting* extra-financier, responsabilité des dirigeants).

Les interactions entre santé et environnement sont également explorées à travers, notamment, l'étude des régulations européennes et internationales applicables à la chimie.

Enfin, la question du financement du développement durable constitue un thème de recherche majeur que l'Institut s'attache à approfondir (finance durable, ISR, crowdfunding...).

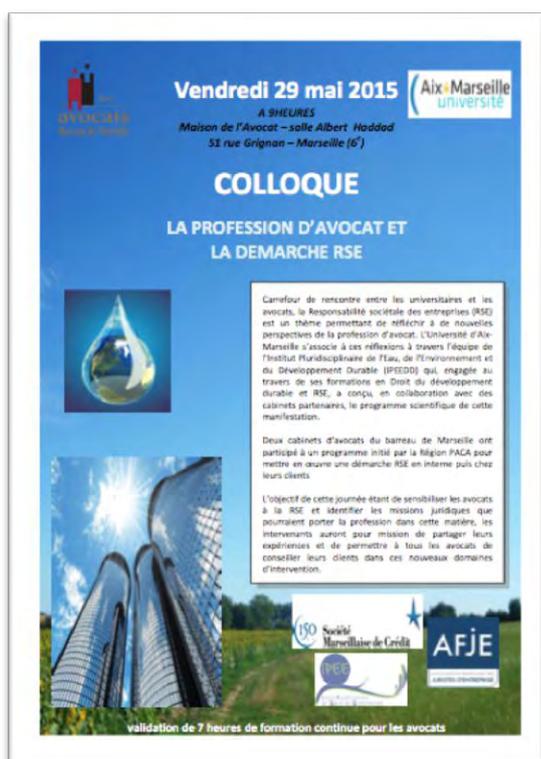
De manière plus innovante, l'Institut a également choisi d'investir des thèmes relatifs à l'efficacité de la norme juridique au travers de la RSE, des mécanismes de *private enforcement* (recours collectifs), de conformité réglementaire (*compliance*) et de résolution amiable des différends (MARD).

En ce sens, l'Institut s'intéresse aux mécanismes juridiques permettant de **concilier efficacité économique et préservation de l'intérêt général**.

* L'ORGANISATION DE COLLOQUES *

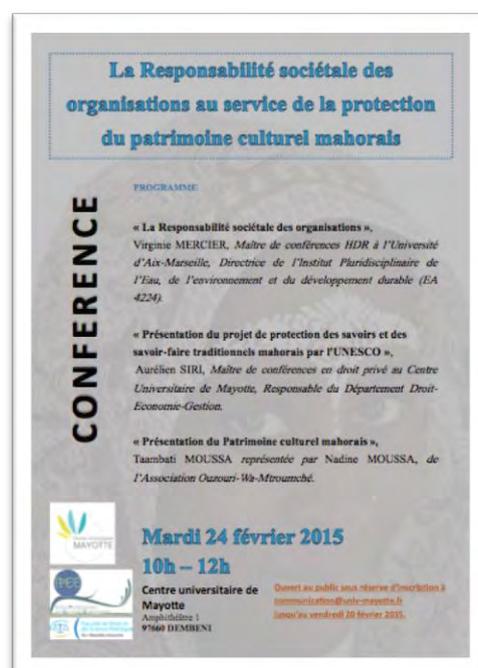
2015

Le 16 octobre 2015, se tiendra la 5^{ème} édition des « Rencontres du Droit des affaires et du développement durable » sur le thème de « **L'agriculture durable** ».



« **La profession d'avocat et la démarche RSE** », colloque organisé, sous la dir. de V. Mercier et S. Brunengo-Basso, par L'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD) et le Barreau de Marseille, le vendredi 29 mai 2015 à la Maison de l'Avocat à Marseille.

« **La responsabilité sociétale des organisations au service de la protection du patrimoine mahorais** », conférence organisée, sous la dir. de V. Mercier et d'A. Siri, par le Centre Universitaire de Mayotte, en partenariat avec l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD) de l'Université d'Aix Marseille, le 24 février 2015 au Centre Universitaire de Mayotte.



2014

Le 17 octobre 2014, s'est tenue la 4^{ème} édition des « Rencontres du Droit des affaires et du développement durable » sur le thème de « **La finance durable en questions** ». Cette manifestation pluridisciplinaire a été organisée par l'IPEEDD, sous la dir. de V. Mercier, à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille en partenariat avec le Centre de Droit Economique, la Fondation AMU « Savoirs, Métiers et Territoires » ainsi que la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpes Provence. Ce colloque a été labellisé par « La semaine ISR ».



Cette année l'axe de réflexion s'est focalisé sur la question de savoir si la finance pouvait être durable ? En d'autres termes, le développement durable peut-il cohabiter avec la finance, largement dominée par une logique capitaliste. A première vue, les deux termes sont révélateurs d'aspirations antinomiques et

contradictoires. Et pourtant, la finance ne peut pas échapper au développement durable et, parallèlement, le développement durable ne peut pas se désintéresser de la finance. Mais en quoi consiste donc cette notion, qui ne fait pour l'heure l'objet d'aucun encadrement normatif ? C'est le thème abordé par la première table ronde, principalement composée d'acteurs de la finance, comprenant ses différentes parties prenantes. Il a ensuite été question de la responsabilité des acteurs de la finance durable, thème sur lequel est intervenu V. Mercier, et s'est posé la question de sa nécessité afin de réguler ces activités. Enfin, la dernière table ronde a été consacrée à un instrument de l'économie collaborative, le *crowdfunding*, qui constitue une nouvelle forme de soutien à l'économie venant tout juste d'être doté d'une réglementation afin d'encadrer cette pratique de finance participative et, outre la présentation du procédé, nous nous sommes demandés dans quelle mesure elle s'intègre dans le concept de finance durable.

2013

La 3^{ème} édition des « Rencontres du Droit des affaires et du développement durable » était consacrée à « **L'Investissement socialement responsable : quelle crédibilité ?** ».

Cette manifestation pluridisciplinaire organisée par l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau et de l'Environnement (IPEE), sous la dir. de V. Mercier, en partenariat avec le CDE, la Fondation AMU « Savoirs, Métiers et Territoires » ainsi que la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpes Provence, s'est déroulée le 18 octobre 2013 à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille. Ce colloque était labellisé par « La semaine ISR ».



2012



« **Les ondes électromagnétiques : impacts sanitaires et environnementaux** ». Conférence organisée par l'Association des étudiants du Master II « Droit de l'Environnement, de la Sécurité, et de la Qualité de l'entreprise » (ADESQ) et l'Institut pluridisciplinaire de l'eau et de l'environnement (IPEE), le 8 mars 2012 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille.

La ville de Marseille accueillant le 6^{ème} Forum mondial de l'eau au printemps 2012, la 2^{ème} édition des « Rencontres du Droit économique de l'environnement » a logiquement été dédiée au thème de « **L'eau** ». Cette manifestation internationale a été organisée par l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau et de l'Environnement (IPEE), sous la dir. de V. Mercier, en partenariat avec le CDE et la SERAM, le 10 février 2012, à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille. Ce colloque a été labellisé par le Forum Mondial de l'Eau.



2011



« **La pollution de l'eau douce : d'une logique de réparation vers une gestion globale de la ressource en eau** ». Conférence organisée par l'Association des étudiants du Master II « Droit de l'Environnement, de la Sécurité, et de la Qualité de l'entreprise » (ADESQ) et l'Institut pluridisciplinaire de l'eau et de

l'environnement (IPEE), le 3 mars 2011 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille.

2010

« L'eau et ses enjeux économiques : quelle place pour les juristes ? ». Conférence organisée par l'Institut pluridisciplinaire de l'eau et de l'environnement (IPEE), le jeudi 14 octobre 2010 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille.



« La Responsabilité Sociétale des Entreprises : intérêts et perspectives ». Colloque organisé par l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau et de l'Environnement (IPEE), l'Institut de Droit des Affaires (IDA), le Centre de droit économique (CDE) de la Faculté de droit d'Aix-Marseille, en collaboration avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), le 10 décembre 2010 au Novotel Pont de l'Arc d'Aix-en-Provence.

*** LA PARTICIPATION À DES COLLOQUES ***

2015

- V. Mercier et S. Brunengo-Basso ont animé une table ronde sur le thème « responsabilité sociétale et médiation » à l'occasion du colloque « médiation », organisé par Pôle sud médiation et Aix médiation le 10 juillet 2015.

2014

- V. Mercier est intervenue sur « La responsabilisation des acteurs de la finance dans leurs offres de produits et services durables » à l'occasion de la 4^{ème} édition des « Rencontres du Droit des affaires et du développement durable » dédiée au thème de « La finance durable en questions ». Cette manifestation pluridisciplinaire a été organisée par l'IPEEDD, sous la dir. de V. Mercier, à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille en partenariat avec le Centre de Droit Economique, la Fondation AMU « Savoirs, Métiers et Territoires » ainsi que la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpes Provence. Ce colloque a été labellisé par « La semaine ISR ».
- L'IPEEDD était représenté à l'occasion du colloque international « Le droit de la santé en Nouvelle-Calédonie : de la médecine traditionnelle à la bioéthique », organisé par l'Université de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'UMR ADES, AMU, sous la direction de Guylène Nicolas, à Nouméa les 3, 4 et 5 juillet 2014. V. Mercier est intervenu sur « La responsabilité sociétale des entreprises : un concept au service des droits des peuples autochtones ».
- V. Mercier, S. Brunengo-Basso et J-M. Crévoulin ont animé les « Petits-déjeuners de la Responsabilité sociétale des entreprises », conférence organisée en partenariat avec le groupe Doxéa Formation, le 14 mars 2014 à Aix-en-Provence.
- V. Mercier a animé, avec M. Boutonnet et M. Lamoureux, la conférence sur l'écologie en présence de Chantal Jouanno, organisée à la Faculté de droit et science politique le 13 février 2014.

2013

- Participation de V. Mercier et S. Brunengo-Basso au « Soixantième anniversaire du statut des baux commerciaux. D'un état des lieux aux propositions de réformes » sur « Le verdissement du bail commercial ». Colloque organisé par le Centre de Droit

Economique, en partenariat avec l'Institut de Droit des Affaires, l'Ecole des Avocats du Sud-Est et Edilaix le 13 décembre 2013 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille.

- Participation de V. Mercier et S. Brunengo-Basso aux « 6èmes Rencontres de la Gendarmerie et de la Profession de l'Audit, du Chiffre et du Conseil » sur « Se former pour acquérir de nouvelles compétences en matière de RSE ». Colloque organisé sur le thème de « Responsabilité Sociétale des Entreprises – nouvelles missions pour les professionnels de l'audit, du chiffre et du conseil ». Manifestation organisée par Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Marseille-Paca et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Aix-Bastia, en partenariat avec la Gendarmerie et la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, le 3 décembre 2013.

- V. Mercier est intervenu sur « L'ISR : un cadre normatif lacunaire » à l'occasion de la 3^{ème} édition des « Rencontres du Droit des affaires et du développement durable » dédiée au thème de « L'Investissement socialement responsable : quelle crédibilité ? ». Cette manifestation pluridisciplinaire était organisée par l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau et de l'Environnement (IPEE), sous la dir. de V. Mercier, en partenariat avec le CDE, la Fondation AMU "Savoirs, Métiers et Territoires" ainsi qu'à la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpe Provence, le 18 octobre 2013 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille. Colloque labellisé par « La semaine ISR ».

- « Les femmes au cœur du monde arabe : droit, économie et société », colloque organisé, sous la direction de C. Peny, le vendredi 8 mars 2013 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille. Présidence d'une table ronde par V. Mercier consacrée à « L'entrepreneuriat au féminin ».

2012

- V. Mercier est intervenu sur le thème « Construction et immobilier durables » à l'occasion du colloque « Le contrat et l'environnement » organisé par le CERIC les 4 et 5 octobre 2012 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille.

- A l'occasion du colloque international « Le risque juridique dans l'entreprise : diagnostics et remèdes », organisé par l'Institut de Droit des Affaires (IDA) et le Centre de droit économique (CDE) de la Faculté de droit d'Aix-Marseille, en collaboration avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), le 15 juin 2012 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille, V. Mercier et S. Brunengo-Basso sont intervenues sur « Le risque environnemental ».

- V. Mercier est intervenu sur le thème « Les fonds, instruments de l'investissement socialement responsable » lors du colloque international « Fonds et mondialisation. Entre liberté d'investissement et régulation », organisé par le Centre de droit économique, sous la direction de Thierry Granier, les 4 et 5 avril 2012 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille.

- Lors de la 2^{ème} édition des « Rencontres du Droit économique de l'environnement », manifestation internationale organisée sur le thème de « L'eau » par l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau et de l'Environnement (IPEE), sous la direction de V. Mercier, en partenariat avec le CDE et la SERAM, le 10 février 2012, à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille, V. Mercier a abordé le thème de « La distribution de l'eau à usage domestique : quelle ingénierie contractuelle ». Colloque labellisé par le Forum Mondial de l'Eau.

2011

V. Mercier et S. Brunengo-Basso ont abordé « Les normes environnementales » à l'occasion du Workshop sur « Les normes privées internationales », organisé par l'Institut de Droit des Affaires (IDA), le Laboratoire de Théorie du droit (LTD), le Centre de droit économique (CDE), le vendredi 10 juin 2011 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille.

2010

- A l'occasion du colloque sur « La Responsabilité Sociétale des Entreprises : intérêts et perspectives », organisé par l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau et de l'Environnement (IPEE), l'Institut de Droit des Affaires (IDA), le Centre de droit économique (CDE) de la Faculté de droit d'Aix-Marseille, en collaboration avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), le 10 décembre 2010 au Novotel Pont de l'Arc d'Aix-en-Provence, V. Mercier a traité du thème « Responsabilité Sociétale des Entreprises et droit des sociétés : entre contrainte et démarche volontaire ».

- V. Mercier est intervenue sur « Environnement et droit de la construction » lors du « Global Change Research II. Environmental crisis, energy issues and global regulation policies » (island of Porquerolles, June 11-16, 2010), conférence internationale organisée par the European Science Foundation, la Fondation Maison des Sciences de l'Homme (Paris) et l'Université Paul Cézanne Aix Marseille III.

Intervention sur « Environnement et droit de la construction ».

- A l'occasion des « Entretiens de droit immobilier », colloque organisé par le Groupe d'Etudes et de Recherche en Droit Immobilier de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de la Construction (GREDIAUC), le 5 juin 2010 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille, V. Mercier a abordé « Les perspectives du Grenelle de l'environnement en droit de la construction ».

2008

Lors du colloque « Innovations et confiance en droit des affaires », organisé en l'honneur des 35 ans de l'Institut de Droit des Affaires (IDA) et des 25 ans du Centre de droit économique (CDE), le 16 mai 2008 à la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille, V. Mercier est intervenue sur le thème « Contraintes environnementales et création de valeur ».

*** LES PUBLICATIONS ***

- « Agriculture durable. Contributions pour l'élaboration d'un cadre normatif » : ouvrage collectif, sous la dir. de M-L. Demeester et V Mercier (en cours).
- Les Actes de la 4^{ème} édition des « Rencontres du Droit des affaires et du développement durable », sur le thème de « La finance durable en questions » seront publiés à la Revue de Droit Bancaire et Boursier de juillet-août et septembre 2015. Ce Colloque pluridisciplinaire avait été organisé, sous la direction de V. Mercier, par l'IPEEDD, associé au Centre de Droit Economique de la Faculté de droit et science politique d'Aix-Marseille, à la Fondation AMU « Savoirs, Métiers et Territoires » ainsi qu'à la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpes Provence, le 17 octobre 2014 à la Faculté de droit et science politique d'Aix-en-Provence.
- V. Mercier et S. Brunengo-Basso ont publié « Emergence d'un véritable « Droit de la RSE » », au JCP G 2015, n° 21, 609.
- V. Mercier et S. Brunengo-Basso ont publié « La profession d'avocat et la démarche RSE », avec S. Brunengo-Basso au JCP E 2015, n° 21, 413.
- Une synthèse sur le Droit de l'eau (juin 2014 – mai 2015) a été publiée à la Revue Droit de l'environnement de juin 2015, sous la dir. de V. Mercier. Ont participé à cette

chronique Marie-Agnès Bordonneau (docteur en droit), Stéphanie Brunengo-Basso, Laetitia Muraccioli (avocate), Emilie Ugo (docteur en droit).

- Dossier spécial « Responsabilité Sociétale des Entreprises », sous la dir. de V. Mercier et sous la coordination de C. Lecoeur : Bulletin d'Aix 2014-3, p. 59 à 148.

- Une synthèse sur le Droit de l'eau (juin 2013 – mai 2014) a été publiée à la Revue Droit de l'environnement de juin 2014, sous la dir. de V. Mercier. Ont participé à cette chronique Marie-Agnès Bordonneau (docteur en droit), Stéphanie Brunengo-Basso, Laetitia Muraccioli (avocate), Lisa Rodriguez (doctorante).

- Les Actes de la 3^{ème} édition des « Rencontres du Droit des affaires et du développement durable », « L'Investissement Socialement Responsable : Quelle crédibilité ? » ont été publiés au Bulletin Joly Bourse de septembre 2014. Ce Colloque pluridisciplinaire avait été organisé, sous la direction de V. Mercier, par l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau et de l'Environnement, associé au Centre de Droit Economique de la Faculté de droit et science politique d'Aix-Marseille, à la Fondation AMU « Savoirs, Métiers et Territoires » ainsi qu'à la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpes Provence, le vendredi 18 octobre 2013 à la Faculté de droit et science politique d'Aix-en-Provence.

- L'IPEEDD a été représenté dans l'ouvrage « Contrat et environnement, Etude de droit interne, international et européen », PUAM 2014, par V. Mercier qui y a abordé le thème « Construction et immobilier durables ». Cet ouvrage, publié aux PUAM, constitue les actes du colloque organisé par le CERIC les 4 et 5 oct. 2012 à la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille.

- V. Mercier est l'auteur d'une étude sur la « Responsabilité sociétale des entreprises », publiée au Jolydictionnaire Sociétés (ER040), Éd. Joly, mise à jour en octobre 2014.

- En 2013, V. Mercier a contribué à l'ouvrage collectif du Centre de Droit Economique, L. Merland et J. Mestre (dir.), *Droit et innovation : pour un monde meilleur ?*, sur le thème « Droit de l'environnement et innovation ».

- V. Mercier a collaboré à l'ouvrage T. Granier (dir.), *Les fonds d'investissement*, Lamy Axe Droit, 2013, sur « Les fonds d'investissement socialement responsable ».

- S. Brunengo-Basso et V. Mercier ont également participé aux actes du colloque dédié au « Soixantième anniversaire du statut des baux commerciaux. D'un état des lieux aux propositions de réformes », publiés à la Revue Annales des loyers mai 2014, et organisé par le Centre de Droit Economique, en partenariat avec l'Institut de Droit des Affaires, l'Ecole des Avocats du Sud-Est et Edilaix le 13 décembre 2013 à la

Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille. Elles ont contribué sur le thème « Le verdissement du bail commercial ».

- V. Mercier et S. Brunengo-Basso ont rédigé « Le risque environnemental, source d'enrichissement du droit », in *Le risque juridique dans l'entreprise : diagnostics et remèdes* : Journal des sociétés, numéro spécial, janvier 2013, p. 14. Actes des rencontres AFJE/IDA, colloque organisé par l'Institut de Droit des Affaires (IDA), l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), et le Centre de Droit Economique (CDE), en partenariat avec l'Ecole Des Avocats du Sud-Est, le 15 juin 2012 à la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille.
- « Le fabuleux destin de l'obligation de *reporting* extra-financier » in *Jalons pour une économie verte*, préface V. Mercier et J. Mestre, PUAM, Coll. de l'Institut de Droit des affaires, 2012, p. 257.
- V. Mercier a rédigé une contribution sur « La distribution de l'eau à usage domestique : quelle ingénierie contractuelle », in *L'eau. Questions juridiques et économiques concernant la gestion, l'utilisation et la protection des ressources hydriques : perspectives comparées et internationales*, Aracne Editrice, Rome, 2012, p. 133. Cet ouvrage constitue les Actes du colloque international sur « L'eau » organisé par l'IPEE, en partenariat avec le CDE et la SERAM, le 10 février 2012, à la Faculté de droit et de science politique d'Aix Marseille. Ce colloque a été labellisé par le Forum Mondial de l'Eau.
- S. Brunengo-Basso, est l'auteur de « Responsabilité sociale des entreprises et publicité : quelles limites au *green washing* ? », article publié au Journal des sociétés, mai 2011, n° 87, p. 55.
- V. Mercier et S. Brunengo-Basso ont rédigé « Les normes environnementales privées internationales », in *Les normes privées internationales*, Cahiers de méthodologie juridique n° 25, RRJ, 2011-5 numéro spécial, p. 2317. Actes du Workshop « Les normes privées internationales » organisé par l'Institut de Droit des Affaires (IDA), le Laboratoire de Théorie du droit (LTD), le Centre de droit économique (CDE), le vendredi 10 juin 2011 à la Faculté de droit et science politique d'Aix Marseille.
- V. Mercier est l'auteur de la contribution « Le contentieux civil de l'environnement », publiée in *Les contentieux immobiliers*, Editions Lextenso, 2010.
- V. Mercier a participé à l'ouvrage *Les défis actuels du droit financier*, A. Couret et C. Malecki (dir.), Centre Sorbonne Finance, collection Pratique des affaires, Joly éditions, 2010, p. 251, sur le thème « Contrainte environnementale et création de valeur ».

- L'équipe de l'IPEEDD collabore également à la Revue L'Essentiel Droit de l'immobilier et urbanisme, dont la rubrique Environnement et Eau est placée sous la responsabilité de V. Mercier. Contribuent régulièrement V. Mercier, S. Brunengo-Basso, et E. Ugo, docteur en droit.

* LES PROJETS DE RECHERCHE *

- L'IPEEDD participe à un projet de recherche A*midex SynTerCalM (Synergie sur le Territoire des Calanques Marseillaises) au sein d'AMU.

L'équipe de juristes, encadrée par V. Mercier et composée de S. Brunengo-Basso et E. Ugo aura pour objectif de mener une réflexion sur les sites et sols pollués et tout particulièrement les sites orphelins. Par ailleurs une recherche sera également menée sur une typologie des pollutions et nuisances à l'échelle locale et leurs traitements juridiques.

- Après une intervention en tant qu'expert extérieur à l'occasion de journées d'études en octobre 2014 présentant les premiers résultats des recherches réalisées, V. Mercier participe désormais au projet de recherche IdEx RSE, sous la responsabilité scientifique de René de Quenaudon et Kathia Martin-Chenut de l'Université de Strasbourg.

* LES SOUTENANCES DE THÈSES *

En 2014, 2 thèses de Doctorat ont été brillamment soutenues, sous la codirection de M-L. Demeester et V. Mercier.

Emilie UGO a soutenu sa thèse le 8 décembre 2014 sur le thème « Préjudices environnementaux et responsabilité civile ». Elle a obtenu le grade de Docteur en droit, avec la mention très honorable et les félicitations du jury à l'unanimité. Elle est actuellement titulaire d'un contrat d'ATER à l'Université de Grenoble.

Xin ZHOU a soutenu sa thèse le 15 décembre 2014 sur le thème « Gouvernance des eaux douces dans les territoires méditerranéens – Vers une norme commune ». Elle a obtenu le grade de Docteur en droit, avec la mention très honorable. Elle est aujourd'hui enseignant-chercheur à l'Université du Sud-Ouest de la Chine.

* LES THÈSES EN COURS *

Julien PIOT (Convention Cifre) : « Le régime juridique des énergies renouvelables dans la stratégie énergétique de la France 2025-2060 » (Cifre). Sous la codirection de M-L. Demeester et V. Mercier,

Ani HAGHNAZAR : « Vers un régime juridique spécial des produits cosmétiques frontières ? ». Sous la codirection de A. Cerati-Gautier et V. Mercier,

L'IPEEDD a accueilli en 2014 une nouvelle doctorante, **Lisa RODRIGUEZ** qui travaille, sous la direction de V. Mercier, sur le thème « RSE : responsabilité juridique des entreprises et promotion de la diversité ». Elle a obtenu une convention Cifre en partenariat avec la fondation Agir contre l'exclusion (FACE).

En 2015, **John MORALDO** initiera son travail de thèse sur 'L'investissement socialement responsable », sous la direction de V. Mercier.

LES PARTENARIATS



- Depuis plusieurs années, l'IPEEDD est engagé dans la création et la préservation de liens durables avec le monde de l'entreprise. Dans un état d'esprit dynamique et empreint de cohérence, l'Institut a souhaité développer une politique de partenariats ayant pour objectifs d'une part un ancrage territorial fort favorisant l'insertion des diplômés, d'autre part la création de liens avec des entreprises emblématiques des secteurs de l'eau, de l'environnement et du développement durable permettant d'ouvrir des axes de recherche issus des préoccupations et besoins des entreprises.
- Historiquement, l'IPEEDD a noué des liens étroits avec la **Société d'Exploitation du Réseau d'Assainissement Marseillais (SERAM)**, pérennisés depuis plus de dix ans, se traduisant par la création d'un groupe de travail et de séminaires professionnalisant sur la qualité des eaux de baignade composé des principaux acteurs de la Région (privés et institutionnels) concernés par la thématique. La SERAM s'est également engagé à soutenir et promouvoir les diplômes proposés par l'IPEEDD (accueil privilégié d'étudiants en stage ; intervention dans les formations de l'IPEEDD ; versement prioritaire de la taxe d'apprentissage).

Une convention de partenariat est en cours de signature avec la **Société des Eaux de Marseille (SEM)**, ayant pour objet de soutenir et promouvoir les diplômes proposés par l'IPEEDD (parrainage des promotions et remise d'un prix aux lauréats à l'occasion de la remise solennelle des diplômes ; accueil privilégié d'étudiants en stage ; intervention dans les formations de l'IPEEDD sur le droit de l'eau et la RSE ; versement prioritaire de la taxe d'apprentissage) ainsi qu'une collaboration à l'occasion de manifestations scientifiques organisées par les parties.

Dans le secteur de l'eau, la **Société du Canal de Provence (SCP)** fait montre d'un soutien important et durable aux travaux de l'Institut en intervenant dans les formations ou à l'occasion de manifestations scientifiques, en accueillant chaque année des stagiaires ou en versant une partie de leur taxe d'apprentissage.

- Le choix a ensuite été fait d'élargir les relations de l'IPEEDD à des entreprises à fort rayonnement national et international et emblématiques au regard de leur engagement en terme de RSE. Fort du soutien et de l'implication de Monsieur Jean-Marie Crévoulin, ancien Directeur juridique de la société Ricard et actuellement juge consulaire auprès du Tribunal de commerce de Marseille, l'IPEEDD s'est rapproché de la **société RICARD**, membre du groupe Pernod-Ricard. Ce dernier fait partie du Conseil de perfectionnement de l'Institut et intervient sur le thème des « signes de qualité ». Les actuels responsables des services juridiques et RSE de l'entreprise ont ainsi participé au forum des Masters de l'IDA fin 2014. L'IPEEDD et le service RSE travaillent actuellement à la préparation d'une journée d'étude sur le thème de la RSE.

Dans le cadre de la sensibilisation aux sciences de la vie les étudiants du Master 2 « Droit des affaires - Spécialité Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise », des Docteurs en science et biologie de l'**Institut Océanographique Paul Ricard** interviennent chaque année. Par ailleurs, des membres de l'Institut Océanographique participe également à un ouvrage collectif dirigé par V. Mercier et M-L. Demeester sur l'agriculture durable.

Des relations pérennes existent également avec **Véolia, Bouygues, Vinci...** qui ont embauchés des étudiants diplômés de l'IPEEDD et recrutent chaque année des stagiaires.

- Par ailleurs, l'IPEEDD construit un ancrage important au sein de la communauté des juristes d'affaires en sollicitant pour ses formations l'expertise d'avocats de renommée nationale et internationale (BBLMA, DS avocats) et en collaborant régulièrement avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), représentée en région par Monsieur Philippe Gambini.

- L'IPEEDD a également choisi de participer à différents **groupes de travail sectoriels sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)**, notamment avec l'AFNOR, le Barreau de Marseille ainsi que l'Ordre des Experts comptables et la Région aux fins de nouer des contacts avec les institutions et les filières professionnelles engagées dans une telle démarche.

Ainsi, l'IPEEDD est représenté au sein du « RSE thank », groupe de travail dédié à la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) chapoté par le **Conseil Régional**.

Dans cette logique, lors de la création du DESU « Responsabilité Sociétale des Entreprises » l'IPEEDD s'est rapproché, de l'**Ordre des Experts comptables PACA** qui a soutenu son lancement en le parrainant, ce qui implique, notamment, la remise d'un prix au lauréat, la promotion du diplôme auprès des membres de la profession, ainsi que l'intervention de son Président à l'occasion des « Rencontres du droit des affaires et du développement durable » organisées cette année sur le thème de « L'investissement socialement responsable : quelle crédibilité ? », en date du 18 octobre 2013.

Dans le cadre de ces échanges, plusieurs membres de l'IPEEDD ont par ailleurs été sollicités afin d'intervenir à l'occasion des « 6èmes Rencontres de la Gendarmerie et de la Profession de l'Audit, du Chiffre et du Conseil ». Colloque organisé sur le thème de « Responsabilité Sociétale des Entreprises – nouvelles missions pour les professionnels de l'audit, du chiffre et du conseil ». Manifestation organisée par Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables Marseille-Paca et la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Aix-Bastia, en partenariat avec la Gendarmerie et la Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse, le 3 déc. 2013.

Intervention sur le thème : « Se former pour acquérir de nouvelles compétences en matière de RSE ».

L'IPEEDD structure également ses partenariats sur la base de journée d'études (work-shop), espaces de rencontres et d'échanges sur la pratique des législations et régulations relatives au droit de l'environnement, de la responsabilité, à la finance durable ou autre sujet de recherche de l'institut. Deux projets sont actuellement en cours à cet égard avec la **société RICARD** et l'entreprise **ITER** sur la notion de compensation écologique (work-shop prévu le 4 décembre 2015).

Enfin, un rapprochement est également en cours avec le réseau **Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM)**.

- Une réflexion a été menée sur l'articulation entre les outils de normalisation et les systèmes juridiques nationaux et internationaux conduisant l'IPEEDD a renforcé son partenariat avec l'**Association Française de Normalisation (AFNOR)**. En ce sens, un travail d'adaptation des séminaires professionnalisant sur les outils de normalisation est actuellement mené en collaboration avec les ingénieurs de l'AFNOR. En outre, la direction régionale soutient les projets de recherche de l'Institut dans le domaine de la RSE en participant aux différentes manifestations scientifiques organisées et en constituant un relais auprès des institutions et filières professionnelles engagées sur le sujet (Terralia, Conseil régional...). L'intérêt de l'AFNOR pour les formations de l'IPEEDD se manifeste également par un engagement de parrainage des lauréats du Master 2.
- L'IPEEDD développe également ses compétences dans l'ingénierie de la formation professionnelle. Les membres de l'équipe sont sollicités en qualité d'experts dans le domaine de la RSE par des organismes professionnels de formation pour animer des conférences et créer des modules de formation destinés aux managers et dirigeants d'entreprise (Groupe Doxéa Formation, Société des Eaux de Marseille notamment).
- Les membres de l'IPEEDD sont également appelés à participer à des jurys visant à récompenser des travaux universitaires concernant les domaines de la RSE (Kedge), de la finance participative (IAE), du management par la Qualité, la Sécurité, l'Environnement de type QSE intégré notamment (Jury du « Prix des Etudiants Qualité Performance 2014 » remis par l'Association France Qualité Performance).
- Au-delà des liens avec les milieux d'affaires, l'IPEEDD a également su entretenir des relations étroites avec le secteur public, tels que la **DREAL** ou la **Communauté urbaine Marseille Provence Métropole** notamment.
- A l'égard des établissements d'enseignement supérieur, l'Institut collabore avec l'**Université de Salerne** sur le thème du droit de l'eau.

Un partenariat avec le **Centre Universitaire de Mayotte (CUFR)** a d'ores et déjà conduit à l'organisation d'une conférence en février 2015 au CUFR, sous la direction de V. Mercier et A. Siri sur « La responsabilité sociétale des organisations au service de la protection du patrimoine mahorais ». Il doit également déboucher sur l'organisation d'un colloque pluridisciplinaire sur le développement durable et la protection de la biodiversité en 2016.

LA VIE DE L'INSTITUT



*** LA RENTRÉE ET REMISE DE DIPLÔMES ***

Deux temps forts marquent l'année universitaire et sont l'occasion pour les étudiants de se familiariser avec les valeurs de l'Institut et également d'intégrer la communauté des étudiants de droit des affaires à laquelle ils sont rattachés. Ainsi, une première manifestation est organisée fin septembre dans le cadre de la rentrée solennelle de l'Institut de Droit des Affaires (IDA). Chaque promotion fait également l'objet d'un accueil personnalisé par l'équipe pédagogique de l'IPEEDD. Une remise des diplômes marque, dans une ambiance académique et conviviale, la fin de leur cursus universitaire et est l'occasion de renforcer les liens sociaux entre les étudiants, la communauté d'enseignants et les professionnels.

*** L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS ***

Une permanence hebdomadaire est mise en place par l'équipe pédagogique de l'IPEEDD afin d'accompagner les étudiants, tout au long de l'année, dans la construction de leur projet professionnel. A ce titre, des entretiens individuels sont organisés pour identifier les motivations et travailler sur les axes d'amélioration. Un accompagnement personnalisé dans la recherche des stages est également assuré.

*** LE RÉSEAU D'ÉTUDIANTS ***

L'IPEEDD attache une grande importance au maintien des relations entre les étudiants des différentes promotions de ses formations.

Une association des étudiants du M2 (EDESQ) a été créée en 2009 visant à promouvoir les relations professionnelles entre ses étudiants.

Ce réseau fonctionne particulièrement bien et de nombreux diplômés nous contactent régulièrement afin de proposer des offres de stages ou d'emplois.

L'ENGAGEMENT SOCIÉTAL



Soucieux de développer des actions concrètes en faveur du développement durable, l'IPEEDD a choisi de soutenir l'action portée par l'association « Ouzouri wa m'troumche », présidée par Madame Tammbati Moussa, en faveur de la protection



du patrimoine naturel Mahorais et des savoirs traditionnels associés. En partenariat avec le Centre Universitaire de Mayotte, une assistance a notamment été apportée dans la rédaction des statuts de l'association, mise en relation avec les autorités ministérielles et construction des outils de protection du patrimoine naturel et culturel Mahorais (projet Unesco).

« deba » mahorais : pratique culturelle, mêlant musiques et danses.

Dans le cadre de son engagement en faveur de la protection de l'environnement, l'IPEEDD au travers des étudiants du Master 2 « Droit des affaires - Spécialité Environnement, sécurité et qualité de l'entreprise » s'est associé aux Initiatives océanes, programme annuel de nettoyage des plages organisé par la Fondation Surf Rider, ce qui leur permet de découvrir l'écosystème Phocéen et contribuer à sa préservation.



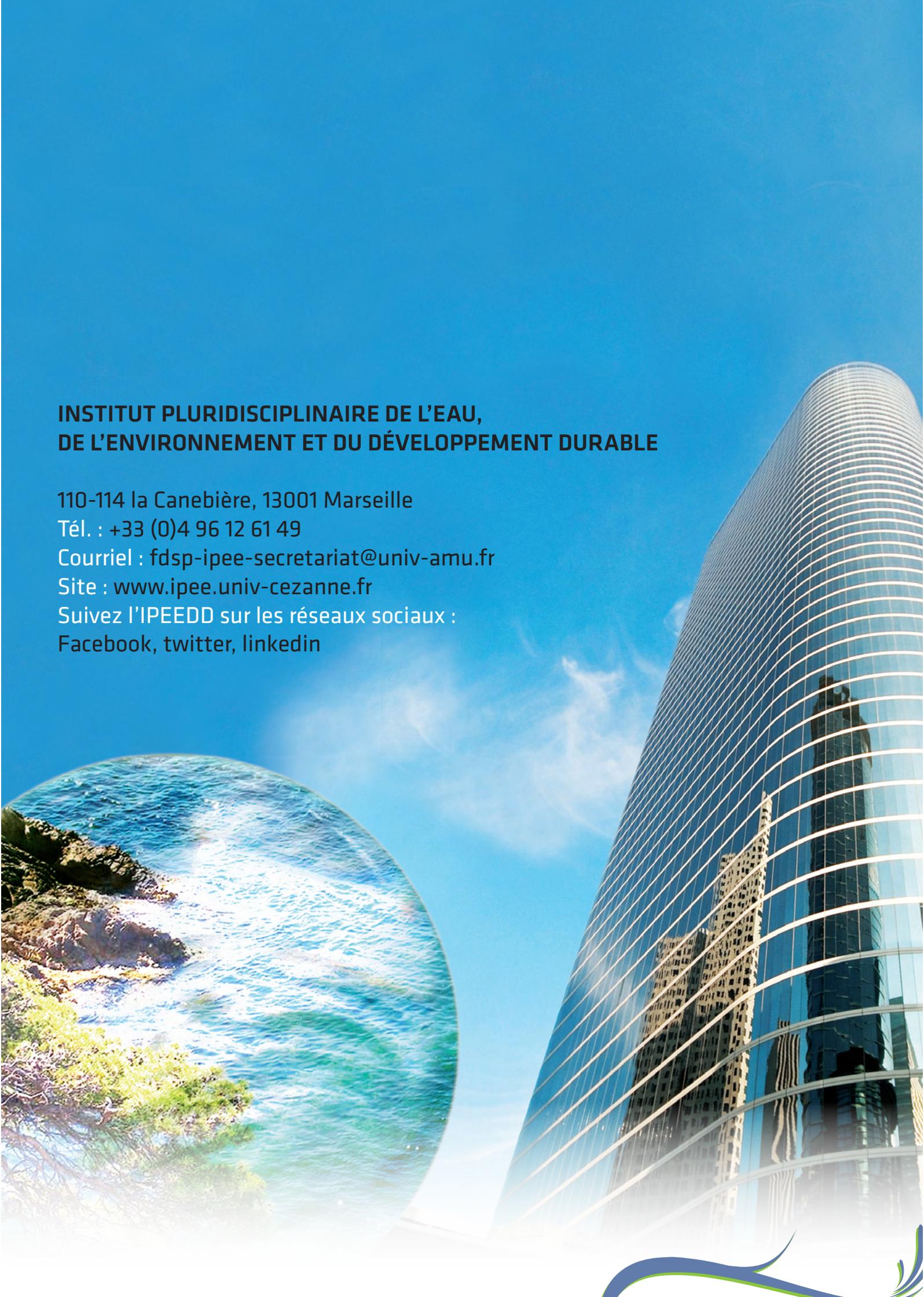
LES PROSPECTIVES



Conscient de la nécessité de se placer dans une logique d'amélioration continue de ses activités d'enseignement et de recherche, l'IPEEDD, envisage d'orienter ses actions comme suit :

- Développer les relations avec l'étranger afin d'internationaliser la recherche et d'offrir de nouveaux programmes universitaires (doubles diplômes).
- Renforcer le réseau des anciens et le lien entre les étudiants et les diplômés.
- Renforcer nos méthodes pédagogiques (davantage d'interactivité et de mises en situation).





**INSTITUT PLURIDISCIPLINAIRE DE L'EAU,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

110-114 la Canebière, 13001 Marseille

Tél. : +33 (0)4 96 12 61 49

Courriel : fdsp-ipee-secretariat@univ-amu.fr

Site : www.ipee.univ-cezanne.fr

Suivez l'IPEEDD sur les réseaux sociaux :

Facebook, twitter, linkedin